

# Réunion du conseil Municipal du 2 avril 2013 à 20 h

Présents : M. PECHO Jean, VALOIS Eric, D'HEYGERE Pascal, REYNAERT Joël, VOLKOFF Jean Michel, SAPELKINE Olivier, LIEURE Patrice , Melle CONTY Rosemonde,

Absents : M. MARION Thierry, pouvoir donné à VALOIS Eric  
M. METAIS Joël, pouvoir donné à D'HEYGERE Pascal

## 1- Compte administratif du CCAS

Solde 2012 : 4 369.27 € voté

## 2- Compte de gestion du CCAS dressé par le trésorier

Solde : 4 369.27 € approuvé

## 3- Budget 2013 du CCAS

Reprise du solde + subvention communale 2500€ , total 6 869.27 € voté

## 4- Compte de gestion de la commune dressé par le trésorier, approuvé

Solde : section fonctionnement : 448 534.26 €

Section investissement : 11 680.59 €

## 5- Taux d'imposition des taxes directes locales : votés

TH 10

TFB 31.03

TFNB 58.50

## 6- Budget communal 2013 voté

Section fonctionnement : 648 008.55€

Section investissement : 624 226. €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes

Subventions 2013 identiques à celles de 2012

Les travaux d'investissement seront réalisés en fonction des accords de subvention.

## 7- R.P.I

Passage à la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2013

## 8- Désaccord sur facture Léo Lagrange

concernant les petites vacances et les mercredis au CLSH de Moyenneville

Coût excessif : plus de 17€ par jour et par enfant, participation communale non reconduite

Compétence donnée au Syndicat scolaire des Hirondelles.

## 9- Participation communale à la protection complémentaire en matière de santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

La commune prendra à sa charge 30% du montant de la prime totale due par les agents et leurs ayant droits

## 10- travaux de réparation de la chaussée aux Côteaux

Le devis s'élève à 10 425.28 € TTC , devis accepté

## 11- Animation repas 13 juillet

Sono : DMD , 800€

## 12- Réunion inter génération

Organisé par le comité des fêtes, un mercredi par mois, utilisation de la salle de classe et de la cuisine

Contrat à établir.

## 13- Site Internet

A mettre à jour

## 14- PLU validé depuis mai 2012

Document à rédiger pour rappel aux administrés

## 15- tri sélectif

un 2<sup>ème</sup> point d'apport volontaire va être installé à l'angle de la parcelle 920 ( après le n°8 bis)